

Zeitschrift: Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern
Herausgeber: Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)
Band: 13 (1892)
Heft: 3

Rubrik: Mitteilungen
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'adresser quelques questions à ceux qui voudront y répondre.

Votre manière de parler franchement m'a tellement plu que j'ai dit: cela vaut bien une réponse et, malgré que je n'ai pas eu le bonheur d'assister à votre cours, je prends la parole. C'est la meilleure occasion de faire usage de mon français fédéral que j'aurais tellement aimé vous présenter à Chaux-de-Fonds.

Vous demandez: Qui désigne le siège du cours? Qui nomme le directeur et les maîtres? Qui détermine le programme? Qui fixe la journée de travail? Voilà quatre questions adressées au comité, lesquelles démontrent qu'il est utile de donner des éclaircissements sur l'organisation de notre société. Si les messieurs qui ont organisé un cours ne le savent pas même, il y en aura bien d'autres qui seraient reconnaissants de le savoir. Pour bien répondre à ces questions, il sera utile de commencer par le commencement et de vous donner l'historique de notre société.

Il y a dix ans que M. Rudin à Bâle et le *Pionier* ont commencé la propagande pour les travaux manuels dans notre patrie. Bientôt après, une société pour la propagation des travaux manuels s'est formée en Allemagne et nous avons reçu l'invitation de nous joindre à cette société qui a reçu des dons importants pour l'enseignement des travaux manuels en Autriche et dans la Suisse allemande. Vous comprenez, Messieurs, que nous avons compris l'idée de cette invitation et que nous avons refusé. Aussitôt j'ai parlé à notre ami M. le conseiller fédéral Numa Droz et énoncé l'idée de former une société suisse. M. N. Droz nous a encouragés de réaliser cette pensée. Pendant le cours de Bâle, 1884, nous avons exprimé l'utilité de former une société suisse. Mais à Bâle la chose ne réussit pas. La même année, l'Assemblée fédérale a voté un crédit pour subventionner les écoles professionnelles et a élaboré un règlement pour ces écoles. M. le conseiller fédéral N. Droz, alors chef du Département de l'industrie, comprenant bien l'importance des travaux manuels, a bien voulu favoriser cette nouvelle branche. Il nous a promis de nous mettre au bénéfice du nouveau règlement. On a organisé le cours à Berne, en 1886. C'était le premier cours suisse et nous avions la première fois des subventions fédérales. La première fois aussi des membres de la Suisse française et italienne y assistaient et fraternisaient avec les instituteurs de la Suisse allemande. La chose allait à merveille et avec enthousiasme. Le moment de former la société suisse était venu. On a élaboré les statuts qui ont été adoptés. Nous avons voulu fonder une société nationale qui, d'accord avec les autorités fédérales, disposerait des moyens nécessaires pour faire propagande pour les travaux manuels. Aussi n'avons-nous pas eu à nous repentir d'avoir inauguré cette œuvre. Depuis la fondation, des cours ont eu lieu à Zurich, Fribourg, Genève, Bâle et Chaux-de-Fonds avec des résultats plus ou moins satisfaisants, grâce aux subventions considérables de la part de la Confédération.

D'après le règlement fédéral de 1884, les subventions ne sont accordées que sous la condition que le gouvernement cantonal se charge de la haute surveillance du cours. Si un gouvernement cantonal ne se montre pas disposé, on ne peut pas organiser un cours dans ce canton. Quant au programme du cours, le Département fédéral de l'industrie se réserve le droit de la sanction, ce qui donne l'avantage d'observer une certaine continuité que vous-mêmes jugez précieuse.

En outre, le Département fédéral de l'industrie a consenti à soumettre les programmes à l'examen du comité de la société, ainsi que le budget et les comptes.

Résumé: 1° Le Département fédéral de l'industrie a la liberté de subventionner les cours.

2° Les gouvernements cantonaux ont la liberté de les organiser et le droit de nommer le directeur et les professeurs, mais le Département fédéral, qui donne les subventions, a le droit de la sanction.

3° Cette sanction a lieu d'après le préavis du comité de la société.

Voilà le développement historique de notre organisation; cette organisation se base sur le règlement fédéral de 1884.

(A suivre.)

Mitteilungen.

Nidau. Auf Beschluss der Einwohnergemeindeversammlung hin ist hier der Handfertigkeitsunterricht, sowohl in Sekundar- als Primarschule, eingeführt worden. Es wird vorläufig mit den Knaben des V.—IX. Schuljahres in Cartonnage gearbeitet, soll aber im nächsten Winter auch mit der Schreinerei begonnen werden.

Im allgemeinen arbeiten die Buben mit grosser Lust und Liebe; der grössere Teil der Bevölkerung sympatisirt mit dem neuen Institut, weiss man doch die jungen Leute an ihren freien Nachmittagen nützlich beschäftigt.

Arbeitszeit für jede Klasse je einen Nachmittag von 1—5 Uhr.

K. Althaus, Lehrer.

Bonfol (Jura bernois). Je m'empresse de vous fournir les renseignements demandés par le *Pionier* concernant notre école de travail manuel.

Le cours a commencé le 29 octobre, il est fréquenté par 12 élèves de 12 à 15 ans. J'enseigne la menuiserie, la sculpture et le tournage, les leçons se donnent le jeudi de chaque semaine de 8 heures du matin à midi. Voilà déjà cinq ans que les travaux manuels sont introduits à Bonfol.

J'ai appris que vous aviez fait imprimer les dessins de votre cours; voudriez-vous avoir l'obligeance de me les faire adresser contre remboursement?

Je pense que vous savez déjà que M. le docteur Boéchat a quitté Bonfol pour aller s'établir de nouveau à Fribourg; c'est une perte pour nos écoles.

Freiburg. Der freiburgische Gewerbeverein eröffnete unterm 14. Dezember 1891 für die hiesigen Primarschüler eine Handarbeitsschule, die Schreiner- und Kerbschnittarbeiten umfassend. Er ist nun auch im Begriffe, in einem weitem Quartiere einen Kurs für Cartonagearbeiten einzurichten. Zwei Lokale wurden von Gemeinde und Staat bereitwillig zur Verfügung gestellt.

Unterricht erteilen Lehrer, welche an Handfertigkeitsschulen die nötige Ausbildung geholt haben. Schülerzahl der Schreinerabteilung vorläufig: 25 aus der 4., 5. und 6. Primarklasse.

Im Laufe dieses Jahres wird das Begonnene sich eines weitem Ausbaues erfreuen. M.

Steckborn. Zweck meines Schreibens ist in erster Linie, dir Mitteilung zu machen über den Stand der hiesigen Handfertigkeitsschule.

Die Zahl der Schüler beträgt 22. Ich habe 2 Klassen und jede derselben empfängt in 3 Stunden per Woche Unterricht; im ganzen wird also während 6 Stunden per Woche Unterricht erteilt. Der Kurs geht parallel mit der Winterschule, also vom Herbst bis zum Frühjahr und dauert etwa 22 Wochen. Unterrichtet wurde bis jetzt nur im Fache der Cartonage, noch diesen Winter aber wird die Kerbschnitzerei zu Ehren gezogen, von einigen Schülern der obern Abteilung.

Für die Sache zeigen hier Schüler und Eltern lebhaftes Interesse; letztere namentlich dadurch, dass sie ihren Kindern es ermöglichen, zu Hause verschiedene Gegenstände zu verfertigen durch Anschaffung vom nötigen Werkzeug!

Meine Heimreise von Chaux-de-Fonds ist gut abgelaufen, die schönen Tage von jenen 4 Wochen aber habe ich noch nicht vergessen und auch den feinen „Neuenburgerwein“ nicht. An einem weitem Kurse werde ich kaum mehr Gelegenheit finden teilzunehmen, und so kann ich leider kein fröhliches Wiedersehen in Bern versprechen und erwarten; möge jedoch der Tag, an dem wir uns freundschaftlich die Hände reichen, in nicht zu weiter Ferne liegen.

Heiden. a. Schülerzahl: 14 (je 4). b. Zahl der Stunden: 2 per Woche. c. Beginn des Kurses: Anfang Oktober. d. Beschäftigung: Arbeit an der Hobelbank. Der Kurs nimmt seinen befriedigenden Fortgang. An Subventionen von seite der Gemeinde oder des Kantons ist nicht zu denken. *Sämtliche Kosten* (Arbeitsholz ausgenommen) liegen auf den Schultern des Lehrers. H. Widmer.

Hauptweil. Ihrem Wunsche entsprechend erlaube mir — zwar etwas verspätet — einige Mitteilungen zu machen über unsere Handfertigkeitsschule. Eröffnet wurde dieselbe zu ihrem fünften Kurse in der ersten Woche November vergangenen Jahres. Die Zahl der Schüler beträgt diesen Winter 39, welche in 3 Abteilungen unterrichtet werden. Jede Abteilung umfasst 2—3 Klassen, die zu gleicher Zeit den Unterricht geniessen, so dass sämtliche 8 Klassen unseres Lehrplanes vertreten sind. Die 1. Abteilung, aus 2 Klassen bestehend und das 3. und 4. Primarschuljahr

umfassend, erhält ihren Unterricht in Papier- und Cartonarbeiten am Samstag Nachmittag von 1—3 Uhr. Die 2. Abteilung besteht aus 3 Klassen, wovon die erste 6, die zweite 3 und die dritte 5 Schüler zählt und dem 5. bis 8. Schuljahr angehören. Diese arbeiten in Cartonage Mittwoch Nachmittag von 1—3 Uhr. Die 3. Abteilung endlich, welche ebenfalls 3 Jahrgänge umfasst, arbeitet an der Hobelbank am Samstag Abend je von 5—8 Uhr. Die Gesamtzahl der Stunden beträgt daher per Woche 9, d. h. die zwei ersten Abteilungen erhalten je 2, die Holzarbeiter je 3 Unterrichtsstunden.

Wir sind mit unserer Schule über das Versuchsstadium hinaus und bewegen uns in ruhigem, aber sicherem Geleise nach einem für 8 Handarbeitsschuljahre berechneten Lehrplane. Der Kurs in Zürich trug hier gute Früchte und unsere Erfahrungen werden auch von andern zu Rat gezogen. Wir sind stolz darauf, in unserem Kanton die erste dieser Schulen gegründet und durch unser Vorgehen der Regierung Veranlassung gegeben zu haben zu dem prinzipiellen Beschluss, dass die Handfertigkeitsschule auf dem Boden der freiwilligen Fortbildungsschule stehe und demgemäss der Lehrer auch vom Staate seine Besoldung erhalte.

Grand'Combe de Morteau (Doubs, France). Le rapport que nous avons dû faire, mes collègues du Doubs et moi, sur le 7^{me} cours normal, a paru au Bulletin départemental et, depuis, l'enseignement du cartonage est expressément recommandé dans nos écoles.

Plusieurs de mes collègues sont venus me demander des renseignements. J'ai pensé que le plus sûr moyen de leur être utile serait de leur remettre les dessins de cartonage que vous avez édités, avec des explications sur la manière de procéder.

A quel prix pourriez-vous m'adresser franco une douzaine de collections? (Les 7 planches avec les instructions, formant une collection.)

Je communiquerai vos prix à mes amis et je vous ferai ensuite une commande pour ceux qui désireront les dessins.

J'ai fait construire quelques objets à mes élèves qui n'ont pas trop mal réussi.

En attendant le plaisir de recevoir votre réponse, veuillez agréer, Monsieur Rudin, mes meilleurs vœux de nouvel an.

L. Roy.

Nous publions cette lettre, pour démontrer que le cours de la Chaux-de-Fonds porte ses fruits aussi en France.

Les travaux manuels et la conception sociale du travail.

Conférence de M. C. Henotelle

au VII^e cours normal suisse des travaux manuels, à la
Chaux-de-Fonds.

(Suite.)

C'était pourtant alors le moment décisif de sortir enfin des ornières du passé. Pour le bien de ces masses qui, dans les professions si variées et si multiples qui